|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/934** | | Le 22 octobre 2019 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)**  **– Approbation de 3 Recommandations UIT-R révisées** | |
|  |
|  |
|  | | |

Conformément à la Circulaire administrative CACE/917 en date du 20 août 2019, 3 projets de Recommandation UIT-R révisée ont été soumis pour approbation par correspondance, conformément à la Résolution UIT-R 1-7 (§ A2.6.2.3).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 20 octobre 2019.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués.

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexe: 1**

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l’UIT

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications.

Annexe  
  
Titres des Recommandation approuvées

Recommandation UIT-R SM.1448-1 Doc. 1/201(Rév.1)

Détermination de la zone de coordination autour d'une station terrienne fonctionnant dans des bandes de fréquences comprises   
entre 100 MHz et 105 GHz

Recommandation UIT-R SM.1138-3 Doc. 1/202(Rév.1)

Détermination des largeurs de bande nécessaires, exemples de calcul de la largeur de bande nécessaire et exemples connexes de désignation des émissions

Recommandation UIT-R SM.2110-1 Doc. 1/217(Rév.1)

Orientations relatives à l'utilisation des gammes de fréquences pour l'exploitation des systèmes de transmission d'énergie sans fil n'utilisant pas de faisceau  
pour les véhicules électriques

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_